

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ ET PROGRAMME FRANCE IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Synthèse des travaux réalisés entre mars et
juillet 2021



Septembre 2021

A propos

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et le Programme France Identité Numérique, programme interministériel porté par les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Transformation et de la fonction publiques pour concevoir et mettre en œuvre un service d'identification numérique pour l'ensemble des citoyens français, ont choisi de travailler ensemble afin d'identifier les usages de l'identité numérique pour les communes et intercommunalités de France.

Lancé en mars 2021, ce partenariat a donné lieu à la mobilisation d'une dizaine de communes et intercommunalités grâce à l'impulsion de l'AMF, en particulier de sa Commission Numérique, co-présidée par Patrick Molinoz, vice-président de l'AMF.

Ce document synthétise les points saillants des travaux menés avec les communes et intercommunalités volontaires, d'avril à juin 2021, sans être un compte rendu exhaustif de ces échanges. Les réflexions ont permis d'identifier les usages de l'identité numérique et leurs impacts pour les communes et intercommunalités.

De nouveaux travaux sont envisagés avec les communes et intercommunalités volontaires afin d'anticiper les usages de demain et coconstruire un service public d'identité numérique au plus près des attentes et des besoins des territoires.

Sommaire

01		REMARQUES INTRODUCTIVES	-----	P. 4
02		PRÉSENTATION DU PARTENARIAT	-----	P. 7
03		RÉSULTAT DES ATELIERS	-----	P. 11
04		SUITE DU PARTENARIAT	-----	P. 18

1

Remarques introductives

L'identité numérique en quelques mots

QU'EST-CE QUE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE ?

L'identité numérique est un moyen d'identification électronique (MIE) qui permet de prouver son identité en ligne, comme on le fait dans le monde physique.

Elle repose sur 3 éléments



La nouvelle carte nationale d'identité et sa puce dans laquelle sont stockées les données d'identité de base (prénom et nom de naissance, date et lieu de naissance, sexe).

Un code associé, qui permettra à l'utilisateur d'exprimer son consentement lors de l'utilisation de ses données.

Une application pour créer son identité numérique, faciliter son utilisation et avoir accès à des usages dédiés.

La première version de la solution prendra la forme d'une **application** (sortie : début 2022). qui permettra de :

- **transmettre une attestation d'identité de façon sécurisée ;**
- donner une preuve de majorité ;
- S'authentifier par France Connect et France Connect Plus.

Les ateliers avec les communes et intercommunalités ont été centrés **autour de l'une des fonctionnalités permises par la solution : l'attestation d'identité sécurisée** et, dans une moindre mesure, la preuve de majorité.

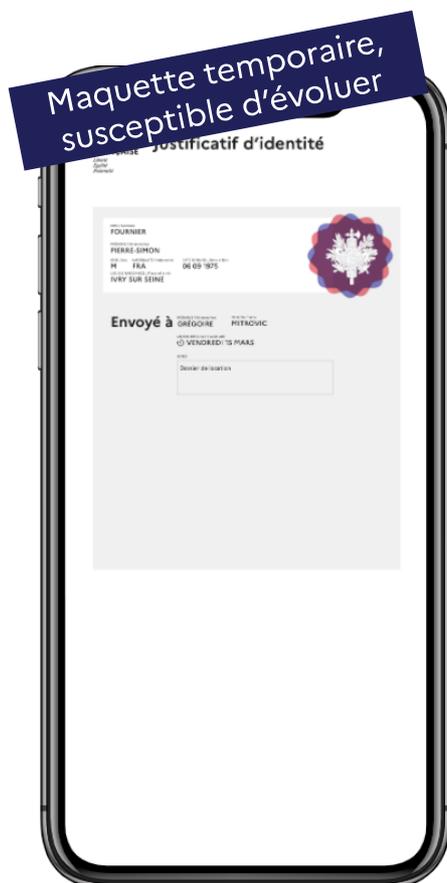
D'autres versions de l'application, comprenant **d'autres fonctionnalités**, seront révélées au grand public courant 2022.

L'identité numérique en quelques mots

QU'EST-CE QUE L'ATTESTATION ÉLECTRONIQUE D'ATTRIBUTS D'IDENTITÉ ?

L'attestation électronique d'attributs d'identité comportera les **attributs** suivants : **nom(s), prénom(s), sexe, date et lieu de naissance, nationalité française, destinataire, date de validité de l'attestation, motif de transmission du justificatif.**

QUELS AVANTAGES DU FORMAT DE L'ATTESTATION ?



- L'attestation électronique d'attributs d'identité sera **sous format pdf**, ce qui permet de **normer la mise en forme**.
- Le format de l'attestation sera **léger** et donc **facile à stocker**.
- L'attestation sera **certifiée par l'Etat**, grâce à un système de signature des données, qui **limitera les risques de fraude**.
- Elle contiendra **une en-tête de données signées**, dont le **traitement** pourra être **automatisé**, par exemple pour **préremplir** des champs de logiciels métier ou faire une analyse automatique du PDF.
- L'utilisateur pourra compléter « **le cadre d'usage** » (indication du **destinataire** de l'attestation, la **durée de validité** du titre, et un **motif d'envoi** de l'attestation). Ce cadre donne des indications sur **l'objet de l'attestation**, afin de détecter **d'éventuelles utilisations frauduleuses**.
- L'attestation se transmet facilement via l'application, par les moyens du smartphone (mail, sms, ...), ce qui **facilite l'envoi d'un justificatif d'identité** par l'utilisateur.

2

Présentation du partenariat

Le partenariat avec les communes et intercommunalités participantes

QUELS OBJECTIFS POUR CE PARTENARIAT ?



- Pour donner les moyens aux communes et intercommunalités d'être pionnières de l'identité numérique
- Pour nourrir les travaux du programme et adapter la solution au plus près du terrain
- Pour créer un environnement de confiance en vue du déploiement de cette première solution

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS PARTICIPANTES



La démarche de co-construction



UNE DÉMARCHE EN 3 TEMPS POUR IDENTIFIER DES CAS D'USAGES

La démarche menée auprès des communes et intercommunalités s'est organisée en trois temps : un premier échange **en bilatéral**, réalisé avec chacune des collectivités volontaires de la Commission Numérique de l'AMF, et **deux séries d'ateliers** sur des thématiques identifiées dans le cadre des échanges avec les communes et intercommunalités.

L'objectif de ces deux ateliers était **d'approfondir les cas d'usage identifiés** lors des bilatérales et **d'identifier les prérequis et impacts** de l'identité numérique pour la commune.



Les collectivités
participantes

Sur les **8** collectivités rencontrées
lors des bilatérales,

6 ont participé à l'ensemble des
ateliers

Soit **34** participants.



Les usages
identifiés

22 usages potentiels de
l'attestation électronique d'attributs
d'identité identifiés au stade des
bilatérales (*détails ci-après*).

2 thématiques, particulièrement
intéressantes, ont été **approfondies** :
les démarches du **portail famille**,
et de la **participation citoyenne**.

Quels enjeux pour les communes et intercommunalités ?

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES POUR LES CITOYENS

« Un de nos enjeux est de garantir *un parcours simple* pour l'utilisateur.

Nous souhaitons développer *un guichet unique*, physique et numérique.

Le covid a *accélééré la dématérialisation des procédures* dans nos mairies : signatures électroniques, transmission des justificatifs à distance, ... Le mouvement doit aller plus loin.

L'attestation pourrait être très intéressante *pour les petites mairies*, qui ne sont ouvertes que quelques jours par semaine »

SIMPLIFIER LE TRAITEMENT PAR LES AGENTS

« La transmission des justificatifs d'identité *par SCAN* nous impose d'être attentif aux *modalités de stockage* et au *besoin de sécurité* de ces pièces.

Certaines démarches sont *très lourdes à traiter pour nos agents* car elles impliquent de traiter *un grand nombre de documents* justificatifs, comme les démarches d'état civil, ou les inscriptions à l'école.

L'attestation d'identité présente un intérêt de *simplification et de gain de temps* pour les agents. »

RÉPONDRE AUX ENJEUX D'INCLUSION NUMÉRIQUE

« Nous rencontrons des enjeux d'*acculturation* des agents et usagers à l'utilisation de France Connect.

Prendre en compte la problématique de l'inclusion est important : une partie de nos citoyens n'est *pas à l'aise avec le numérique*, ou n'y a *pas accès*. »

NB : La question de la sécurisation, qui est un avantage de l'attestation d'identité et de l'identité numérique, n'est pas ressortie des échanges. Le risque d'usurpation d'identité ou de hack des données a peu été remonté par les collectivités.

3

Résultats des ateliers

Les usages identifiés dans le cadre des ateliers

QUELS USAGES POTENTIELS DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE POUR LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS ?



Les démarches d'état civil

- Déclaration de naissance
- Déclaration de mariage
- Déclaration de décès
- PACS
- Recensement citoyen

« L'attestation d'identité permettrait de constituer le dossier en amont de la venue de l'utilisateur, et nous ferait gagner du temps à tous ! », Mulhouse

« L'attestation serait très intéressante pour les démarches d'état civil si elles étaient exclusivement en ligne ! Mais les contraintes réglementaires nous empêchent de dématérialiser la procédure dans son entier », Epinal



Les démarches famille, éducation, crèche, loisirs

- Sécurisation du portail famille (inscription et démarches)
- Inscription à l'école maternelle et primaire
- Inscription en crèche
- Pass communautaire
- Inscription à la cantine

« L'attestation d'identité est « un plus » pour les citoyens », Joinville-le-Pont.

« L'attestation d'identité serait intéressante pour les inscriptions à l'école primaire, au périscolaire et en crèche, pour lesquelles les cartes d'identité des deux parents ne sont pas toujours bien prises », Joinville-le-Pont

Les usages identifiés dans le cadre des ateliers

QUELS USAGES POTENTIELS DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE POUR LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS ?

Les démarches de citoyenneté

- Participation citoyenne
- Carte multi-usages
- Authentification des agents pour avoir accès à des outils sécurisés
- Démarches électorales

« L'attestation d'identité pourrait être utile pour vérifier qu'une personne **ne vote pas plusieurs fois** pour un **projet du budget participatif** », Issy-les-Moulineaux

« La transmission d'une attestation d'identité pour les **démarches d'inscription électorale limiterait**, côté agent, les **erreurs de saisie** et faciliterait la **gestion des listes** », Epinal

« La fonctionnalité de **divulgarion sélective des attributs d'identité** peut être intéressante pour certaines démarches de **signalement** », GIP Bourgogne-Franche-Comté

Les autres démarches

- Demande de carte de transport scolaire/non scolaire
- Allocations d'aide municipale ciblée
- Carte déchetterie
- Démarches d'urbanisme

« L'attestation d'identité sera intéressante pour les **démarches d'urbanisme** lorsqu'elles auront été dématérialisées », Tours Métropole Val de Loire

« Les **cartes de déchetterie** sont très utilisées par nos citoyens et impliquent de fournir une preuve de son identité. La procédure pourrait être **fluidifiée** par l'attestation d'identité », Tours Métropole Val de Loire

Le parcours utilisateur avec l'attestation électronique d'attributs d'identité

QUEL NOUVEAU PARCOURS UTILISATEUR POUR RÉALISER SA DÉMARCHE?

Cas d'usage du parcours : l'utilisateur souhaite réaliser une démarche en ligne.

- 

1 L'utilisateur se rend sur le site internet de sa commune et **crée son compte citoyen**
- 

2 Une fois connecté, il **accède à son portail de démarches** et peut démarrer **une démarche en ligne**.
- 

3 Il **remplit le formulaire** comme à son habitude, en renseignant les informations demandées.*

2 OPTIONS D'ENVOI DE L'ATTESTATION DEPUIS SON SMARTPHONE, SELON LE CHOIX DE LA COMMUNE

- 

4a Si la commune propose l'envoi de l'attestation en direct à une adresse mail ou un contact, et que l'usager réalise sa démarche sur son smartphone, il envoie son attestation d'identité de façon **sécurisée directement depuis son application (par mail, message ou autre)**
- 

5 L'utilisateur reçoit **un récépissé** confirmant que sa démarche a été menée à bout

*L'étape 3 devient automatisable pour les collectivités qui souhaiteraient mettre en place ce type de fonctionnalité. Dans ce cas, l'envoi de l'attestation peut se faire en amont.

Les intérêts de l'attestation

QUELS SONT LES PRÉREQUIS À LA MISE EN PLACE DE L'ATTESTATION ?

Les collectivités ont identifié des prérequis à la mise en place de l'attestation d'identité dans leurs démarches.



Pour la mairie

- **Sensibiliser les prestataires de logiciels** afin d'intégrer l'attestation d'identité **dans les parcours utilisateur existants** (et futurs) et **optimiser les process** en traitant des questions d'interopérabilité entre logiciels.
- **Anticiper les besoins d'accompagnement et d'information** auprès des agents et des citoyens, et notamment ceux éloignés du numérique

- Maintenir **la coexistence de plusieurs types de pièces justificatives** (choix laissé à l'utilisateur)
- **Télécharger l'application sur son smartphone** pour transmettre l'attestation d'identité



Pour les usagers

Les intérêts de l'attestation

QUELS SONT LES BÉNÉFICES DE L'ATTESTATION SELON LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS ?



Pour les agents
La mairie

- **Réduction de l'utilisation du papier** en mairie : gain de temps et baisse des coûts
- **Réduction du temps de traitement et des relances usagers** : attestation lisible, normée, facile à lire, permettant d'en finir avec les photos/scans peu lisibles et non normés et les relances nécessaires associées
- Capacité d'**automatisation** du traitement des attestations
- Accélération de la dématérialisation des démarches administratives contribuant à **une image moderne** de la commune



Pour les usagers

- **Facilite les démarches à distance**, pour les **petites mairies** dont les horaires d'ouverture sont réduits
- Pas de scan ou de photo à prendre de la carte d'identité, **création d'une attestation d'identité gratuite en seulement quelques clics** sur l'application mobile
- **Envoi unique** de l'attestation dans une logique de Dites-le nous une fois - stockée par exemple dans le **compte citoyen**
- **Limitation des risques de fraude** grâce au **cadre d'usage** de l'attestation, **à la main de l'utilisateur** et permettant de définir le motif, le destinataire et la durée de validité
- Fournit **une alternative** à la connexion par **France Connect** grâce à la transmission directe d'une attestation avec l'application

Retour d'expérience des communes et intercommunalités

QU'ONT PENSÉ LES COLLECTIVITÉS DES ATELIERS ?

MULHOUSE

Nous sommes **très satisfaits**.

Ils nous ont permis **d'identifier les démarches pertinentes** pour la **mise en place de l'attestation d'identité**, ce qui va dans le sens de la **dématérialisation de nos démarches**, que nous avons déjà entamée.

Nous aurions aussi **souhaité approfondir la thématique « état civil »** pour laquelle l'identité numérique nous semble avoir tout son sens.

EPINAL

Les ateliers nous ont permis d'identifier **la trajectoire et les conditions de mise en place** de l'identité numérique.

Mettre en place l'identité numérique sera utile dans le cadre de **la refonte de l'accueil physique** à Epinal, ainsi **qu'en ligne**, où la solution serait **facile à intégrer**.

GIP BFC

Le territoire du GIP est principalement constitué de **très petites communes rurales** avec une **maturité numérique parfois plus limitée**. Ces communes sont **concernées par la transition numérique**, et l'attestation d'identité pourrait constituer **un dispositif très simple** à mettre en œuvre pour elles.

L'identité numérique constitue **un changement culturel** : pour certaines communes, il sera important de **convaincre** que le numérique peut faire plus et mieux que le papier.

4

Suite du partenariat

Les prochaines étapes du partenariat

ET APRÈS ?

Les travaux lancés se poursuivront à partir de la rentrée 2021. D'autres sujets d'expérimentation pourront être menés entre les communes et intercommunalités et le Programme, par exemple dans le cadre de la préparation des supports d'accompagnement en vue du déploiement de la première application et du moyen d'identification électronique à horizon début 2022 ; en lien avec des structures de l'inclusion pour que les besoins et attentes des personnes éloignées du numérique soient bien pris en compte.

D'autres versions de la solution, proposant d'autres fonctionnalités, seront révélées au grand public courant 2022.

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS VOLONTAIRES



Lydie ADAM, Adjointe au maire
en charge de l'état civil

Kevin GUELLAFF, Conseiller
municipal délégué au plan
numérique

Mustafa OZCELIK, Adjoint au
maire, en charge délégation
finances et transition
numérique

Myriam LICOURT, Adjoint DGS

Marc-Antoine MARTIN,
Directeur de la communication

Denis AUBRY, Responsable
adjoint état civil

Julie SCHERRER, Responsable
du service éducation

Sylvie BRANKOVIC,
Responsable des services à la
population



Martine REYNAUD, DSI

Alain WUHRLIN, RSSI

Pascal GALLARDO, Chef du
service Affaires
démographiques

Estelle MANGOLD, Chargée de
mission, Ville des intelligences

Laura GAYMARD, Déléguée à la
protection des données

Christophe ZUSSY, Systèmes
d'information

Olivier SEGONNE, Agence de la
participation citoyenne



Eric LEGALE, Directeur Issy-
Média

LENOBLE Guillaume, DGA Issy-
les-Moulineaux

Bénédicte BOURDON,
Directrice adjointe services de
l'éducation

Stéphane CESBRON,
Responsable des projets
numériques



CHATAIN Véronique,
Directrice des systèmes
d'information

Eric MORCET, Responsable du
pôle fonctionnel à la DSI

Mathieu AMIOT, Chargé de
projets à la DSI



Juliette KURZTMANN,
Directrice adjointe du GIP

Mathias MURMYLO,
Responsable Pôle "Ingénierie
pour tous et inclusion
numérique"

Dominique GROTA, Cheffe de
projet web et services aux
citoyens, outils de travail
collaboratif

Isabelle LEFEVRE, Technicienne
support renfort migration site
web



Stephan SILVESTRE, Adjoint au
Maire

Julien GAYET, DGA

Pascale CHATELET,
Responsable du Guichet unique

Didier PATHIER, Responsable
du service Enseignement

Nicolas DEVEZIN, Responsable
de la DSI



Valérie DEPIERRE, Maire



John BILLARD, Maire

Céline VINCENT, chargée de
numérique à l'AMRF